

ÉDITO

Le défi démocratique

Trois mois après les élections européennes, marquées par la progression de l'extrême-droite, l'Europe est confrontée au défi que nous apercevons. Nous ne pouvons pour autant pas imaginer la crise politique italienne – véritable feuilleton de l'été que j'ai pu suivre sur place – et le « coup de force » inattendu du Premier ministre britannique suspendant le Parlement jusqu'au 14 octobre prochain. Ces deux crises ont en commun une remise en cause du fonctionnement démocratique des institutions de ces deux pays. Si le projet initial de l'ex-ministre de l'Intérieur italien a été mis en échec par le Premier ministre italien puis par le président de la République italienne alors que certains commentateurs italiens s'inquiétaient du manque de réaction des citoyens, la crise ouverte par Boris Johnson suscite de vives réactions de la part des Britanniques. Le journal italien *La Repubblica* de ce 29 août, titrait « Courage Conte, ce sera dur » et « crise institutionnelle sans précédent en Grande-Bretagne ».

Je n'oublie pas en écrivant ces mots que cette crise de la démocratie ne se limite pas à l'Europe et que certaines puissances, en jouant sur la corde nationaliste, contribuent, en sous-main ou ouvertement, à la déstabilisation de pays européens.

Faire vivre la démocratie, au quotidien, en prenant toute notre place de citoyen et de citoyenne dans les organisations démocratiques et leur fonctionnement est l'un des enjeux de cette rentrée 2019. La CFDT a montré au cours de l'année écoulée qu'elle y était prête avec d'autres organisations.

Odile Nave



II-III Vie syndicale

Impressions du congrès.

IV-V Initiatives

À la retraite, l'adhésion à la CFDT se poursuit.

VI-VII Dossier : congrès de Bordeaux

Pour changer le regard de la société sur le vieillissement, faut-il changer de vocabulaire ?

« Retraités et acteurs dans la société ».

VIII Vos droits

Tout sur le dossier médical partagé.

IMPRESSIONS DU CONGRÈS

Des militant-e-s du Conseil de l'UFR ont participé, à divers titres (délégué-e-s pour l'UFR ou leur UTR), au congrès de l'UCR qui s'est tenu à Bordeaux du 21 au 23 mai 2019. Voici leurs témoignages.

DES PROGRÈS À FAIRE EN MATIÈRE D'ÉCOLOGIE...

Première participation à un congrès de la CFDT Retraités et donc nouvelles découvertes sur le syndicalisme. Commençons par ce qui fâche avant d'aborder les satisfactions...

La CFDT a développé la notion d'éco-congrès ¹ depuis plus d'une dizaine d'années, mais cette notion n'a pas encore atteint la CFDT Retraités. Donc des bouteilles en plastique, peu de tri et bien d'autres choses illustrant une conscience majoritairement insuffisante en matière de développement durable.

Au chapitre des satisfactions, la confirmation qu'être retraité militant CFDT n'enlève rien à la combativité et aux capacités d'analyse. Ce qu'ont illustré les nombreuses et souvent excellentes interventions en tribune, y compris, et bien sûr, celles des militants Sgen s'exprimant au nom de l'Union fédérale des retraités (UFR) Sgen, ou au titre d'une union de retraités. Des interventions touchantes d'invités comme celle, sensible et intelligente, de Jérôme Vignon de l'Institut Jacques Delors à propos de la politique migratoire en Europe ou celle, très enthousiaste, de la délégation des retraités du Syndicat des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (SOENC).

Jacques DEVODDERE

MON PREMIER CONGRÈS DE RETRAITÉS DE LA CFDT

Dans les années 80, j'ai représenté le Jura dans quelques congrès Sgen-CFDT — j'avais d'ailleurs écrit, à l'occasion de mon premier congrès, à Annecy, un papier « d'ambiance ».

Ce congrès de l'UCR, à Bordeaux, est aussi mon premier congrès syndical de retraitée.

Mes impressions du congrès? Outre qu'on y rencontre de nombreux anciens du Sgen, l'ambiance y est beaucoup plus apaisée que dans mes congrès d'antan : la sagesse des anciens?

¹ Voir ce qu'est un éco-congrès en tapant ce mot sur le moteur de recherche de www.cfdt.fr

Quelques progrès restent à faire : dans les interventions du premier



jour, seulement 17 femmes pour 32 hommes. Mais trois des quatre amendements ont été présentés par des femmes.

La table ronde du mercredi, avec Michèle Delaunay ², a été passionnante; trop peu de temps pour le débat, mais on en est sorti tout requinqué! On n'était plus « vieux », mais seulement « âgés »!

Très intéressantes aussi, le jeudi, l'intervention de Jérôme Vignon, de l'Institut Jacques Delors et celle de Frédéric Sève, pour la Confédération.

C'est revigorant d'entendre des discours bien construits, qui posent les problèmes avec beaucoup d'intelligence et d'humanité.

Le congrès était peut-être un peu trop consensuel, sans grands débats contradictoires. Mais encore beaucoup de belle énergie émanant des intervenants. Lors de la sortie, j'ai redécouvert Bordeaux, peinardement, en bus! Pas de gros problèmes de déplacement en ville avec le tram et on a terminé par une sympathique soirée festive.

Odile ALONZO

RETOUR DE CONGRÈS 2019

Un congrès est toujours un moment fort pour les militants qui s'y retrouvent. J'ai apprécié les interventions sur le bilan d'activité d'une mandature « bousculée », car elles permettent à chacun de sortir de sa zone de confort pour enrichir la réflexion.

Pas de grosses vagues pour la résolution générale : le menu de la feuille de route ainsi tracée, il reste encore à convaincre le grand public!

² Voir page VI.

L'écoute de la salle de congrès au moment de la table ronde prouve que le sujet de l'accompagnement du grand âge préoccupe notre génération. Michèle Delaunay a su, par ses interventions et son espièglerie, rappeler que nous sommes certes « vieux », mais plus jeunes que jamais et qu'il nous faut changer le regard sur l'âge. Elle a su redynamiser l'auditoire.

Après Nantes, Bordeaux était ma seconde participation. Reste maintenant aussi à passer le témoin aux nouveaux retraités.

Marie-Thérèse NOPRE

MON RESENTI

Un congrès très riche de par les interventions des différentes délégations à la suite du rapport d'activité, délégations qui apportaient leur vision du syndicalisme retraité et du rôle des retraités CFDT dans les régions. Ces interventions montraient que, quelle que soit la taille des syndicats, nous avons les mêmes préoccupations, les mêmes objectifs, et les mêmes difficultés.

La table ronde était particulièrement intéressante, et j'ai découvert le concept d'« âgisme », une discrimination : dans notre société, dire à quelqu'un qu'il est vieux est une insulte et nous avons beaucoup de mal à nous projeter dans un avenir « vieux et heureux ». Il faut sans doute plutôt dire « âgé » que « vieux » et travailler sur les formules désobligeantes à l'égard de l'âge. Il faut également s'approprier le fait que nous sommes tous des personnes âgées en puissance. Arrêtons de dire « que voulons-nous pour nos aînés ? » et disons-nous : « que voulons-nous pour nous en vieillissant ? »

L'intervention d'un ancien conseiller de Jacques Delors était également très instructive, mettant en perspective les politiques migratoires de l'Europe.

Habituée aux congrès du Sgen, ayant aussi eu la chance de participer à deux congrès confédéraux, j'ai trouvé qu'il n'y avait pas assez de débats sur le projet de résolution. Seuls quatre amendements étaient retenus. Ceci étant dit, ce congrès a montré une belle unité, avec des scores impressionnants, et avec une organisation bien rodée. Un remerciement particulier pour nos camarades de Bordeaux qui ont assuré l'intendance avec beaucoup d'enthousiasme et de gentillesse.

Annie EPINOUX

UN CONGRÈS TOURNÉ VERS L'AVENIR

Le dernier secrétariat fédéral a fait le point sur l'état d'avancement des travaux préparatoires du congrès de la Fédération des Sgen-CFDT de Dijon du 25 au 29 mai 2020. La résolution qui sera proposée aux débats du congrès s'élabore collectivement. Les débats annoncés devraient enrichir la réflexion des militants sans oublier la part d'utopie indispensable à l'action syndicale.

Au congrès d'Aix-les-Bains, la moitié des militants présents participaient à leur premier congrès. Il est probable qu'à Dijon, il y aura également beaucoup de néo-congressistes. Nous devons nous interroger sur le rôle formateur des congrès, tant pendant les séances que lors de la préparation. Mais il faut éviter que le congrès, moment politique important dans l'organisation, ne se transforme en « méga » session de formation.

Actuellement, il n'existe que deux documents historiques, la thèse de Madeleine Singer (période 1937-70) et le court opuscule « Le pari du Sgen » rédigé par Jacques George (période 1937-1995). Un travail historique de fond reste à accomplir sur la période post-1968 : fin de la période Vignaux, développement durant les années 70. Transformation en fédération de syndicats (1982), crises fin 20^e et début 21^e siècles. Il existe toutefois quelques documents issus de la presse du Sgen, ou de sessions de formation.

Les 80 ans du Sgen ont été l'occasion d'une première exploration des principales revendications du Sgen sous forme de thèmes évolutifs. Qui sait que l'intérêt porté par le Sgen aux non-titulaires date de 1937 ?

En 2020, à Dijon, peu de modifications statutaires étant programmées, le temps disponible pour les débats sera plus important. Il faut en profiter. Mais intelligemment. Les amendements examinés par le congrès doivent correspondre à un réel débat.

Dans la résolution, nous ne devons pas négliger les pistes d'avenir, qui peuvent paraître utopiques, tout en assurant la cohérence politique avec la CFDT.

Une nouveauté importante, le congrès sera diffusé sur le net et ses débats resteront accessibles à tous les militants pendant le mandat qui suivra.

Yves RIVIÈRE

À LA RETRAITE, L'ADHÉSION À LA CFDT SE POURSUIT

Rappelée dans la résolution générale adoptée lors du Congrès de l'union confédérale des retraités (UCR) à Bordeaux, la fidélisation des adhérent-e-s salarié-e-s qui partent en retraite est un enjeu du développement de l'UCR et de toute la CFDT.

Des sections syndicales de retraités (SSR) Sgen tentent de convaincre les salariés de rester adhérents chez les retraités CFDT. À titre d'exemple, deux initiatives prises à

Rouen (lettre aux futurs retraités) et à Nice (article dans le Bulletin du Sgen académique).

ROUEN

Cher(e) camarade,

Tu vas prochainement partir en retraite.

Tu es adhérent(e) du Sgen-CFDT depuis de nombreuses années et nous supposons donc que l'intérêt que tu portes à l'action du Sgen et de la CFDT ne va pas disparaître lors de ton départ en retraite. C'est pourquoi nous te proposons de continuer ton adhésion à la CFDT en tant que retraité(e).

Le système de prélèvement automatique des cotisations (PAC) Service Plus nous permet de transférer désormais ta cotisation à l'Union territoriale des retraités (UTR) du département de ton lieu de résidence, sans que tu aies la moindre démarche à effectuer. L'UTR est, pour les retraités, l'équivalent du syndicat pour les actifs. C'est elle qui encaisse les cotisations. C'est donc elle qui délivre les cartes d'adhérent CFDT et les attestations fiscales.

Nous te proposons donc de transférer ta cotisation à l'UTR 27 ou à l'UTR 76 selon ton lieu de résidence, et ce dès le 1^{er} septembre 2019 ou au jour exact de ton départ en retraite (que tu nous indiquerai alors). Automatiquement tu deviendras adhérent(e) de la section syndicale des retraités (SSR) Sgen de ton département. Chaque UTR comporte une SSR Sgen. Si tu résides désormais dans une autre région, nous pouvons transférer ton adhésion à l'UTR de ton nouveau département.

L'ensemble des SSR Sgen départementales de France constitue l'Union fédérale des retraités (UFR) du Sgen qui est la structure qui gère l'activité des retraités à l'intérieur de la fédération Sgen de la CFDT.

Dans l'académie de Rouen, les deux SSR fonctionnent en coordination académique et n'ont donc pas d'activité propre. La coordination se réunit deux fois par an.

Le taux de cotisation des retraités du Sgen est de 0,66 % (0,75 % pour les actifs) de la totalité des pensions nettes. Comme pour les actifs tu as droit à un crédit d'impôt de 66 % de ta cotisation.

Le taux de cotisation des autres retraités de la CFDT est de 0,50 %. Le Sgen a choisi d'appliquer un taux supérieur pour pouvoir délivrer à tous ses retraités la presse nationale qui comporte 4 numéros par an d'un supplément spécifique aux retraités et la presse de leur syndicat d'origine.

À titre transitoire nous te proposons d'effectuer, à compter de ton départ en retraite, des prélèvements qui seront les 2/3 des prélèvements actuels, étant entendu que, dès que tu nous auras communiqué le montant total de tes retraites nettes, le calcul sera effectué pour déterminer le niveau exact de ta cotisation. En cas de trop-perçu tu seras remboursé(e).

Bien entendu si tu ne souhaites pas continuer ton adhésion à la CFDT, tu nous le feras savoir par mail ou par voie postale uniquement. Nous interromprons alors les prélèvements.

Nous te prions d'agréer, cher(e) camarade, l'expression de nos sincères sentiments syndicalistes et de toute notre amitié.

NICE : JE SERAI BIEN TÔT RETRAITÉ ET JE RESTE À LA CFDT

Vous allez bientôt cesser vos fonctions et vous retrouver à la retraite après une carrière bien remplie.

Vous êtes adhérent au Sgen en tant qu'actif? vous pouvez rester adhérent CFDT en rejoignant l'Union confédérale des retraités de la CFDT (ou CFDT-Retraité), et donc localement l'Union territoriale des retraités (UTR) de votre département, 06 ou 83.

À l'intérieur des UTR existent des sections syndicales de retraités du Sgen (SSR Sgen) où les « anciens » du Sgen peuvent se retrouver.

Pourquoi? Pour garder un contact avec le milieu professionnel récemment quitté tout en participant aux réflexions des militants retraités de toutes les professions sur les problèmes spécifiques aux retraités : pouvoir d'achat, niveau de vie, droits des retraités, santé, autonomie, protection sociale, logement, mobilité, etc.

Comment faire? Accepter d'être transféré du syndicat Sgen Côte d'Azur vers l'une des UTR de l'académie (UTR06 ou UTR83).

La cotisation, après prise de contact avec les trésoriers, sera ajustée à 0,66 % des pensions reçues (ce qui peut faire beaucoup moins que la cotisation des actifs, car les pensions, dans certains cas de figure, peuvent se révéler bien faibles, notamment pour les polypensionnés!). 0,50 % est destiné à l'UTR et 0,16 % est une cotisation supplémentaire pour la SSR Sgen permettant, entre autres, de bénéficier de la continuité du service de la presse (PE au niveau national avec un supplément spécifique Retraités un numéro sur deux, ainsi que ce BG au niveau local). Le crédit d'impôt de 66 % est bien entendu toujours en vigueur.

Un dossier de retraite à affiner? Vous êtes inquiets du montant futur de vos pensions? Vous ne comprenez pas comment est calculée votre durée d'assurance ni votre estimation indicative globale (EIG)?

Les dossiers de retraite se révèlent parfois complexes, surtout pour les polypensionnés. Vous pouvez nous demander un conseil, n'hésitez pas, avant que l'urgence n'arrive!

L'assemblée générale (AG) de l'Union fédérale de retraités des Sgen-CFDT (UFR-Sgen) est prévue au cours de la semaine précédant les vacances de Toussaint, en octobre 2020.

Le règlement intérieur (RI) de l'UFR-Sgen nous donne du temps pour penser à cette AG, mais il est souhaitable que les militants et les adhérents prévoient de s'en saisir, car ce sera un moment important de la vie de notre UFR.

Le RI précise que l'AG débat et adopte les rapports d'activité, d'orientation. Elle élit pour un mandat de 4 ans les seize membres du conseil de l'UFR. Douze membres du premier collège et leurs suppléants sont élus parmi les candidats présentés par l'ensemble des sections syndicales de retraités (SSR) du champ d'un syndicat de la

fédération des Sgen-CFDT. Quatre membres du second collège sont élus sur une liste présentée par le conseil de l'UFR sortant, avec l'aval du conseil fédéral. Le conseil de l'UFR élit alors en son sein le bureau fédéral composé de quatre membres.

Des camarades vont se retirer des instances, il est donc important de prévoir leur succession.

Fidéliser nos adhérents, développer nos SSR et notre UFR, en utilisant entre autres le protocole tripartite, trouver des militants, voilà une feuille de route à suivre pendant les mois à venir.

Bernard MASSABIEAUX

POUR CHANGER LE REGARD DE LA SOCIÉTÉ SUR LE VIEILLISSEMENT, FAUT-IL CHANGER DE VOCABULAIRE ?

Une des questions soulevées lors de la table ronde du mercredi 22 mai au matin, dont le thème était : « Quel avenir pour l'accompagnement du grand âge ? »

Cette table ronde, animée par Adrien Vandeveld, de la CFDT, a réuni Michèle Delaunay, ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie (de mai 2012 à mars 2014); Pascal Champvert, président de l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA); Bruno Lamy, secrétaire général adjoint de la Fédération Santé-Sociaux CFDT et Yves Vêrollet, secrétaire national de la CFDT Retraités.

Les participants étaient d'accord pour dire que la loi d'adaptation de la société au vieillissement (loi dite ASV du 29 décembre 2015) était une avancée dans la prise en compte du vieillissement — mais elle demeure inachevée : l'acte 2 sur le grand âge (Ehpad) n'a pas vu le jour et certains acteurs institutionnels (les départements) n'ont pas joué honnêtement le jeu pour la mise en place des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), et le respect de la citoyenneté des retraités et personnes âgées. Des inégalités territoriales subsistent donc.

Les participants ont insisté sur la nécessité de lutter contre les discriminations dont sont victimes les plus fragiles : l'âgisme sévit partout comme le sexisme, il faut installer une société sans barrière d'âge. « Si l'avenir c'est les jeunes, l'avenir de chaque Français est d'être vieux ou âgé » (Pascal Champvert).

Quelques exemples d'expressions à supprimer du vocabulaire...

Dépendance ▶ *perte d'autonomie*

Placement en institution ▶ *accueil en...*

Hébergement ▶ *logement?*

Maintien à domicile ▶ *soutien et aide à domicile*

Prise en charge de la perte d'autonomie ▶ *aide à l'autonomie (aide humaine et/ou technique)*

Peut-on trouver un autre nom pour les Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)? *Un appel est lancé à toutes et tous pour faire des propositions : résidence...*

Si les conditions de vie dans les crèches étaient les mêmes que celles dans les Ehpad, les parents manifesteraient. Pourtant, la situation d'une partie de la population est indigne (les 20 % des plus de 80 ans en état de fragilité), et la situation dans les Ehpad ou les services à domicile s'est dégradée, phénomène aggravé par le regard porté par une société qui dévalorise le secteur de l'aide à domicile. Les personnels sont donc mal considérés, mal payés, et en souffrance, préférant de plus en plus quitter le métier. Un groupe de travail au sein de la fédération Santé Sociaux demande une meilleure formation professionnelle, avec un passage en catégorie B et une réelle évolution de la carrière professionnelle.

Le rapport Libault sur le grand âge et l'autonomie¹ (le quatrième depuis 2007) est salué pour ses propositions – plan national de formation des personnels, plan de rénovation des Ehpad, baisse des restes à charge pour les personnes âgées et leurs familles –, mais les interrogations demeurent quant à ce que retiendra le gouvernement.

« Grand Âge, le temps d'agir », titre choisi pour ce rapport, souligne à sa façon qu'il faut prendre des mesures sans attendre des situations d'urgence.

La loi ASV avait initié une modification du vocabulaire utilisé pour parler du vieillissement, mais il faut aller plus loin afin de respecter la volonté de la personne âgée (même fragilisée) et l'exercice de sa citoyenneté.

Les personnes âgées veulent « habiter » donc souhaitent un logement et non un hébergement en institution.

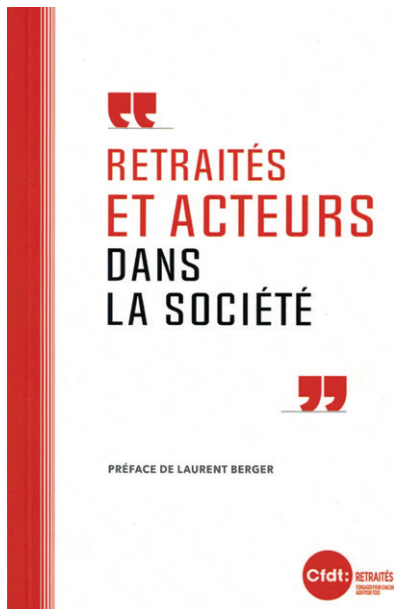
L'hyper-sécurité qui entraîne l'enfermement est inacceptable, même pour des personnes désorientées, car c'est nier la citoyenneté de la personne : il existe des moyens modernes pour permettre d'aller et venir en sécurité (bracelet connecté par exemple).

Françoise CHAGRIN

¹ <https://huit.re/EkZatL45>

« RETRAITÉS ET ACTEURS DANS LA SOCIÉTÉ »

Trente témoignages de A à Z – mais pas un abécédaire –, pour découvrir et faire connaître la diversité des engagements des retraités syndiqués à la CFDT...



À ceux qui persistent à ne percevoir les retraités que comme des nantis qui ne contribueraient jamais suffisamment au fonctionnement de notre société, ce petit ouvrage de 137 pages, publié à l'occasion du congrès des retraités CFDT, témoigne bien au contraire de la place qu'ils occupent dans la vie collec-

tive. La première partie de la résolution adoptée insiste d'ailleurs également sur leur place dans la sphère privée, qu'elle soit familiale ou de proximité.

Piloté par la commission exécutive et le groupe de travail autour de Nicole Chauveau et Jean-Pierre Druelle, ce petit livre est avant tout une œuvre collective. Les entretiens des témoins sélectionnés, quinze femmes et quinze hommes de différentes régions, ont été réalisés par les Compagnons biographes. Pour avoir participé au groupe de travail et contacté plusieurs des témoins fin 2018, je peux témoigner de la qualité du travail accompli et le professionnalisme des Compagnons biographes, toutes des femmes, par le retour qui m'en a été fait à différents moments par trois des témoins contactés (d'Auvergne-Rhône-Alpes, d'Île-de-France et de Provence-Alpes-Côte d'Azur).

La diversité des parcours de salariés et retraités, mais aussi celle des âges des interviewés, rend vivante cette succession de portraits. Ainsi, peut-on espérer que l'activité syndicale et associative des retraités soit mieux connue des syndicats de salariés de la CFDT. D'ailleurs, *CFDT Magazine* (n° 454, juin 2019, page 16) a présenté ce livre qui sera un outil à utiliser dans notre politique de développement.

L'autre intérêt de «Retraités et acteurs dans la société» est de contribuer à contrecarrer certains stéréotypes sur les retraités dans la société, retraités qui pèseraient d'un poids excessif sur la société, principalement sur les jeunes. Les retraités sont bien des citoyens et des acteurs à part entière d'une société dans laquelle le poids relatif des différentes tranches d'âge est en constante évolution.

Par les différentes formes d'engagement syndical, social, culturel et politique, les retraités ont donc un rôle important à jouer dans la transmission de leur histoire et de leurs savoir-faire, tout comme les générations suivantes les aident à suivre les transformations techniques et économiques, mais aussi culturelles, et contribuent à maintenir «dans le coup» le plus longtemps possible celles et ceux qui ont la chance de poursuivre leur parcours de vie jusqu'à des âges qu'ils n'auraient pas espéré atteindre lorsqu'ils travaillaient.

Bien vieillir, c'est aussi maintenir du lien social avec les personnes de tous les âges, continuer à «ouvrir les esprits, élargir les horizons» comme nous y invite Bernadette Groombridgs, une des contributrices, et œuvrer pour vivre ensemble dans la paix et dans l'entraide.

Odile NAVE

À découvrir de A à Z...

- Des retraités soucieux de la planète : Marc Almeras, « Un vélo pour la ville et pour la vie » et Jean-Marc Zambotto, « Notre pays, c'est la planète ».
- Des retraités engagés pour le respect de la dignité des personnes et l'accès aux droits : Marie-Paule Brisciano, « Écouter pour redonner confiance en l'avenir en visitant les prisonniers », et José Danilo, « Des étoiles dans les yeux des enfants ».
- Des retraités pour accueillir les plus démunis : François Ponceau, « Un lieu à vivre pour les exclus », et Liliane Rizzon, « Si tu as faim, tu viens ».
- Des retraités citoyens d'Europe et citoyens du monde : Guy Guyot, « Semer les graines pour un monde solidaire » et Marie Harmand, « L'Europe au ras des pâquerettes ».

TOUT SUR LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Le dossier médical partagé (DMP) est un carnet de santé numérique en ligne qui conserve et sécurise vos informations de santé, et que vous pourrez rendre accessible aux professionnels de santé de votre choix.



C'est la loi n° 2016-41 du 16 janvier 2016 qui a fait référence pour la première fois au DMP en modifiant l'article L. 1111-14 du Code de la santé publique (CSP). Destinée à favoriser la prévention, la qualité, la continuité et la prise en charge coordonnée des soins,

sa mise en œuvre n'a débuté qu'avec la parution du décret n° 2016-914 du 4 juillet 2016. Ce dernier a créé les articles R. 1111-26 à R. 1111-43 du CSP précisant la définition, le contenu, les conditions de création, clôture et destruction, les droits du titulaire sur les données et les modalités d'accès au DMP, dont tout bénéficiaire de l'assurance maladie peut disposer. La Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam) est responsable du traitement informatique. Les opérations sont encadrées par la loi dite Informatique et Libertés, et par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Le DMP n'est pas obligatoire, mais son ouverture sera prochainement automatique – sauf opposition – et, dans la mesure où il contient toutes vos informations de santé

au même endroit, le titulaire du DMP peut s'opposer à ce que des données soient accessibles à certains professionnels de santé – sauf à celui qui les a intégrées et au médecin traitant.

Le DMP a peine à démarrer. Lancé en janvier 2016 dans quelques départements, 1,9 million de dossiers avaient été créés fin octobre 2018. Une campagne plus incisive a alors été lancée : le chiffre de 3 millions a été atteint mi-décembre 2018 et celui de 6 millions début juin 2019. Objectif : 10 millions à la fin de l'année et 40 millions fin 2022.

Toutefois, l'information a progressé : un Français sur quatre en octobre 2018, mais un sur deux en janvier 2019 a entendu parler du DMP. *Fil Bleu* a publié un article dans son numéro 253 de janvier-février 2019.

La création du DMP peut se faire par Internet (www.dmp.fr) ou au moyen d'une application téléchargeable sur votre smartphone. Le service n'est pas ouvert à tous, et notamment pas aux fonctionnaires affiliés à la MGEN ! Il faut alors passer par son médecin (s'il a le temps), par une pharmacie (si elle est équipée – ce qui se développe) ou aller directement au guichet de sa caisse.

DU NOUVEAU PROCHAINEMENT...

La loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé envisage une extension de l'utilisation du numérique.

Le DMP, qui sera ouvert automatiquement au plus tard le 1^{er} juillet 2021, sera intégré dans un espace numérique de santé (ENS) d'ici le 1^{er} janvier 2022. Cet ENS comprendra aussi des outils, services ou applications numériques (montre connectée mesurant le rythme cardiaque par exemple) permettant des échanges sécurisés avec les professionnels et établissements de santé.

Jean GULLAUD et Bernard MASSABIEAUX

Quelques liens :

<https://huii.re/r0q6nn9P> (le site du service public)
<https://huii.re/yQYgcjYk> (le site Ameli)

Le DMP (gratuit et confidentiel) conserve...

- votre historique de soins des 24 derniers mois automatiquement alimenté par l'assurance maladie ;
- vos antécédents médicaux (pathologies, allergies...);
- les médicaments prescrits ;
- vos comptes rendus d'hospitalisation et de consultation ;
- vos résultats d'examens (radios, analyses biologiques...)
- vos directives anticipées pour la fin de vie ;
- et toute autre information utile comme les coordonnées de vos proches à prévenir en cas d'urgence...

En cas d'urgence...

- tout médecin régulateur du Samu peut accéder à votre DMP ;
- un professionnel de santé peut accéder à votre DMP si votre état présente un risque immédiat pour votre santé ;
- tous ces accès en urgence sont tracés dans votre DMP.